



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Projektgruppe Frühkindliche Bildung in der Schweiz – www.unesco.ch
c/o Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten, CH-3003 Bern

Conférence de presse sur l'éducation de la petite enfance en Suisse, 20 février 2009

Pour que les enfants aient toutes leurs chances dès le départ: demandes concernant l'organisation de l'éducation de la petite enfance en Suisse

La Commission suisse pour l'UNESCO fonde ses demandes concernant l'organisation de l'éducation de la petite enfance sur les trois principes suivants:

Principe 1: L'éducation commence à la naissance

La stimulation individuelle et le plein épanouissement de l'enfant sont au cœur de tous les débats et de toutes les activités autour de l'éducation de la petite enfance. Par éducation, la Commission suisse pour l'UNESCO entend la stimulation délibérée de tous les sens de l'enfant par des adultes. Cette démarche permet de répondre au besoin inné de l'enfant d'acquérir des connaissances et de se faire une représentation du monde qui l'entoure. Il ne s'agit donc en aucun cas d'enseigner des contenus scolaires dès la petite enfance. L'éducation de la petite enfance favorise notablement l'intégration sociale (inclusion) et l'égalité des chances dans notre pays. Dans cet ordre d'idées, les demandes formulées concernent tous les enfants domiciliés en Suisse et non pas uniquement les enfants issus de catégories défavorisées à faible niveau d'instruction ou d'autres groupes à risques.

Principe 2: La famille et la société ont des responsabilités complémentaires dans l'accueil et l'éducation de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance n'est pas la seule affaire de la famille, la société, et donc l'État, ont également un rôle à jouer. À l'instar de ce qui se passe dans le domaine de la formation professionnelle, l'objectif est de mettre en place un système dual : la famille et la société conjuguent leurs efforts pour fournir aux enfants dès leur plus jeune âge la stimulation et le soutien nécessaires à leur plein développement. Cette dualité conduit à un « partenariat éducatif » (Institut Marie Meierhofer) entre la famille et les structures d'accueil de jour.

Principe 3: Les dépenses en faveur de l'éducation de la petite enfance sont des investissements pour l'avenir

Les investissements dans le domaine de l'éducation de la petite enfance sont sources d'économies futures et contribuent à renforcer la compétitivité de la Suisse. Les dépenses pour l'éducation de la petite enfance ne doivent pas être considérées comme des dépenses consacrées à une tranche d'âge, mais comme des investissements indispensables pour l'avenir. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales parle d'investissements dans le « capital humain de la société ». Les investissements dans l'éducation préscolaire sont rentables, diverses études ayant montré que chaque franc investi dans ce domaine en rapportait trois à sept à la société.



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Projektgruppe Frühkindliche Bildung in der Schweiz – www.unesco.ch
c/o Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten, CH-3003 Bern

Demandes de la Commission suisse pour l'UNESCO

1. La famille doit être renforcée pour qu'elle puisse réaliser ses potentialités.

- Il faut renforcer le rôle de la famille au niveau de la société dans son ensemble et soutenir l'acquisition de compétences parentales.
- Il faut travailler à l'introduction d'un congé parental étendu.
- Il faut développer l'assurance-maternité.
- Les offres de formation et de conseils destinées aux parents doivent être facilement accessibles et répondre à la demande ; elles doivent aussi être davantage mises en réseau.

2. Les structures d'accueil extrafamilial doivent devenir des lieux d'éducation.

- Il faut des standards de qualité unifiés applicables à toutes les institutions.
- Il faut développer une offre vaste et variée, accessible à toutes les couches sociales, et veiller à une meilleure mise en réseau.
- Il faut mieux aménager la transition avant et après la fréquentation d'une structure d'accueil de jour.
- Le personnel spécialisé en charge de l'accueil de jour doit suivre des cursus moins cloisonnés et recevoir une formation axée sur la pratique. Il faut également proposer, à titre complémentaire, des possibilités de formation au niveau des hautes écoles spécialisées.
- Il faut améliorer et rendre plus attrayante l'image du personnel spécialisé des structures d'accueil de jour.

3. La recherche et l'enseignement sur l'éducation de la petite enfance doivent être fortement développés en Suisse.

- Il faut créer plusieurs instituts universitaires et chaires professorales en Suisse, et les initiatives de recherche existantes doivent être mises en réseau.
- Il faut soutenir et mettre en réseau les initiatives de recherche et les projets de développement de la qualité.
- Une offre de formation - initiale et continue – de qualité doit être mise en place, également au niveau des hautes écoles spécialisées.
- Il faut mettre en place un système de collecte en continu de données statistiques
- Il faut créer un programme national de recherche (PNR) sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. Les recherches devraient porter, entre autres, sur l'importance de l'EAJE du point de vue de la psychologie du développement et des neurosciences, sur le développement des jeunes enfants, sur des questions liées au travail des parents et à leur formation, et sur des aspects économiques comme le coût de l'EAJE et ses retombées financières positives.



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Projektgruppe Frühkindliche Bildung in der Schweiz – www.unesco.ch
c/o Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten, CH-3003 Bern

4. Les compétences politiques en matière d'éducation de la petite enfance doivent être réévaluées, car les enjeux vont au-delà d'une simple politique sociale.

- Dans le domaine de la petite enfance, l'évolution dynamique d'une logique d'accueil à une logique d'éducation exige un réexamen des compétences politiques qui tiennent compte aussi de la situation et des besoins locaux : l'éducation de la petite enfance n'est pas a priori une question de politique sociale, elle doit garder toute sa place dans la politique de l'éducation, qui n'intervenait jusqu'ici qu'à partir du cycle élémentaire.
- La distinction actuelle entre l'éducation de la petite enfance (zéro à quatre ans) et l'éducation préscolaire (quatre à six ans), qui se retrouve également dans la répartition des compétences [petite enfance : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ; préscolarité et degrés suivants : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)], doit être supprimée au profit d'un dispositif global d'accueil et d'éducation.
- La répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes doit mieux prendre en compte les défis et les opportunités.
- La Suisse a besoin de plans et de concepts de formation qui soient cohérents et conformes à sa diversité linguistique et culturelle et qui reposent sur une claire réglementation de la transition vers la scolarité obligatoire. Une compétence politique en matière de coordination est nécessaire à cet effet.

5. Les investissements dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants doivent être augmentés.

- Les investissements dans le domaine de l'éducation de la petite enfance doivent être augmentés jusqu'à ce qu'ils atteignent 1 % du produit intérieur brut (recommandation de l'OCDE). Selon les chiffres disponibles les plus récents (2003), la Suisse ne dépense encore que 0,2% environ de son PIB, soit 1 milliard de francs environ, pour l'accueil extrafamilial des enfants et les investissements en faveur des familles.
- Afin d'éviter les doublons, il faut concevoir le développement de l'offre d'accueil et d'éducation de la petite enfance dans une logique d'association et de coordination avec les nombreux services et établissements d'accueil existants.



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Projektgruppe Frühkindliche Bildung in der Schweiz – www.unesco.ch
c/o Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten, CH-3003 Bern

Sources et renvois bibliographiques de la Commission suisse pour l'UNESCO

En complément aux travaux d'analyse et d'exploitation contenus dans l'étude de la Professeure Margrit Stamm, la Commission suisse pour l'UNESCO rappelle les points suivants :

Renforcement de l'implication de la famille:

- Une étude récente de l'UNICEF¹ souligne l'importance pour l'enfant d'avoir une interaction étroite avec ses parents et sa famille: « *L'extrapolation la plus importante que l'on puisse faire est que plus l'enfant est jeune et plus il passe de temps en structure d'accueil, plus le risque est élevé* ».
- La prolongation du congé maternité et l'introduction d'un congé parental constituent des leviers essentiels pour assurer l'efficacité du soutien aux parents dans leur double fonction de garde et d'éducation.
- La Commission fédérale pour les questions de migration prépare actuellement une étude sur la stimulation précoce, le soutien des parents constituant, à cet égard, un prérequis indispensable.
- Dans son rapport, la Conférence des délégués à l'intégration porte son attention à la formation des parents, jugée difficile d'accès, et constate qu'il existe une lacune importante en matière de conseils à l'interface entre la première année de la vie et l'âge préscolaire²

Accueil extrafamilial:

- La demande de personnel d'accueil qualifié (diplôme d'une haute école spécialisée) s'appuie sur une étude de l'OCDE et sur l'étude de l'UNICEF déjà mentionnée.³
- La dimension éducative doit prendre une plus grande place dans les structures d'accueil de jour. Cette demande est également exprimée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dans sa récente publication.⁴
- La prise de position du « Deutsches Bundesjugendkuratorium » (comité d'experts du gouvernement allemand) sur la viabilité des structures d'accueil de jour est on ne peut plus claire : l'éducation dans le contexte de l'accueil de jour joue un rôle central pour assurer l'égalité des chances. Cependant, le comité met en garde contre une sollicitation excessive des structures et du personnel spécialisé⁵. Il faut donc accorder une plus grande importance à l'amélioration qualitative de toutes les structures d'accueil de la petite enfance.
- La transition entre l'éducation et l'accueil de la petite enfance et les étapes éducatives suivantes est également très importante. Le potentiel de la prime enfance ne peut être valablement exploité que si le passage de l'apprentissage ludique à l'apprentissage scolaire se fait progressivement et sans rupture.

Recherche et développement:

- Il existe, rien qu'en Allemagne, plus de cinq instituts universitaires s'occupant de la question de l'éducation de la petite enfance ; en Suisse, seule l'Université de Fribourg travaille sur cet axe de recherche. Il est manifestement nécessaire de développer les travaux sur la question si on

¹ UNICEF (2008): La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés. Bilan Innocenti 8. Florence.

URL: http://www.unicef.ch/de/information/pressemitteilungen/presse_downloads/download_report_card_8.cfm (06.02.2009)

² Cf. Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) (2008): KID-Erfahrungsaustausch Integration & Förderung. Dokumentation.

³ Cf. OCDE (2006): Petite enfance, grands défis II: éducation et structures d'accueil, résumé en français. URL: www.oecd.org/dataoecd/30/11/37519496.pdf (06.02.2009)

⁴ Cf. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF): L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse : un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF. URL: <http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/index.html?lang=de&msg-id=25195> (06.02.2009)

⁵ Cf. *Deutsches Jugendinstitut - Bulletin 2008*, Nr. ¼, S.35-35.



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Projektgruppe Frühkindliche Bildung in der Schweiz – www.unesco.ch
c/o Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten, CH-3003 Bern

souhaite disposer de données de base plus solides, de méthodes plus efficaces et de contrôles des résultats plus fructueux.

- Des données plus nombreuses et de meilleure qualité sont nécessaires, non seulement à des fins scientifiques, mais aussi dans la perspective de la formulation d'une politique d'avenir, en phase avec la réalité. Cela ressort également de l'étude de l'UNICEF : « Il ne peut y avoir d'évaluation sans définitions ; il ne peut y avoir de données sans évaluation ; il ne peut y avoir de contrôle sans données ; et sans contrôle il ne peut y avoir de politiques basées sur les faits, d'actions efficaces ni de responsabilité publique. » (UNICEF 2008, p. 33)
- Pour les projets de recherche dans l'espace germanophone, il existe une banque de données qui permet d'identifier les failles de la recherche et d'impulser de nouveaux projets. Mais les projets suisses y sont encore peu nombreux (www.dji.de/prokita). Il faut continuer à promouvoir la mise en réseau internationale de la recherche.

Compétence politique:

- Actuellement, le traitement politique de la question de l'éducation de la petite enfance se caractérise par la fragmentation des compétences au niveau tant fédéral que cantonal et un certain cloisonnement administratif. Il manque une structure permettant d'aborder dans son ensemble le développement individuel des enfants. Le dossier de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance ne doit pas être ballotté entre responsables de la politique sociale et responsables de la politique de l'éducation, c'est une question politique qui doit être abordée dans sa dimension transversale.
- Les pays scandinaves et l'Allemagne, par exemple, possèdent déjà des plans et des concepts pédagogiques concrets destinés à guider la mise en oeuvre de la politique d'EAJE.

Augmentation des investissements:

- Les pays membres de l'OCDE investissent en moyenne 1% environ de leur produit national brut dans l'éducation de la petite enfance. Pour atteindre les standards minimaux, il faudrait même prévoir le double.
- Alors que le Danemark, la Suède et la Norvège dépensent jusqu'à 2 %, voire plus, dans ce domaine, la Suisse y consacre à peine 0,2%, d'après les chiffres de l'OCDE (2003).
- Il existe plusieurs études sur la valeur ajoutée des investissements dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance, qui révèlent toutes un bénéfice économique élevé de ces investissements. ⁶

⁶ Cf. indications fournies au chapitre 8 de l'étude de base de la Professeure Stamm et, par exemple, les études publiées par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) : « *Volkswirtschaftlicher Nutzen von frühkindlicher Bildung in Deutschland, Bern* » (2008) et « *Volkswirtschaftlicher Nutzen von Kindertageseinrichtungen in der Region Bern, Bern oder aktuellste Berechnungen des National Institute for Early Education Research (NIEER) der Rutgers University (USA)* » (2007), études selon lesquelles chaque dollar supplémentaire investi dans l'accueil de la petite enfance (pour des enfants de trois à quatre ans) génère des activités économiques supplémentaires pour un montant total de 1,91 dollar. URL: <http://nieer.org/mediacenter/index.php?PressID=84> (09.02.2009).